

BULLETIN D'INSCRIPTION

Choix de l'épreuve:

VTT/Coureur
Nom d'équipe:

Marcheur

Attention : 1 bulletin par marcheur

1er membre de l'équipe ou Marcheur

Nom*: Prénom:

Sexe: M F Date de naissance*:

Adresse:

CP: Ville:

Tel* :

Mail* :

***Mentions obligatoires**

Je serai déguisé(e)

**Port du casque obligatoire pour les cyclistes
(enfants et adultes)**

2ème membre de l'équipe

Nom*: Prénom:

Sexe: M F Date de naissance*:

Adresse:

CP: Ville:

Tel* :

Mail* :

***Mentions obligatoires**

Je serai déguisé(e)

**Port du casque obligatoire pour les cyclistes
(enfants et adultes)**

VTT/coureur :

En pré-vente 14€ pour l'équipe
A partir du 01/09/18 ... 16€ pour l'équipe

Marcheur :

En pré-vente 7€
A partir du 01/09/18 8€

**Le règlement de l'inscription est fait par
chèque à l'ordre de A3S.**

En vous inscrivant, vous vous engagez à participer aux « 2 rives de la SEILHOISE » samedi 29 septembre 2018 et vous autorisez l'équipe des 2 Rives à diffuser votre image (pris le jour de la course).

Autorisation parentale (pour les mineurs) :

Je soussigné M. Mme
autorise mon enfant à participer aux 2 rives de la Seilhoise.

Tel :

A Le

Signature :

« lu et approuvé »

**Un adulte responsable doit être désigné
pour les enfants de - 12ans.**

Bulletin d'inscription à retourner rempli
avec le règlement à l'adresse suivante :

A3S/Les 2 rives de la Seilhoise
1 Place Roaldes du Bourg
31840 SEILH

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré



BULLETIN D'INSCRIPTION Les 2 Rives de la Seilhoise 2018



SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

A partir de 11h pour le pique-nique
Course à partir de 13h

Sur le thème
Le Centenaire de l'Armistice 1918/2018



les2rives2laseilhoise31@gmail.com
la-seilhoise.fr



Règlement de l'épreuve

1- Date

Le samedi 29 septembre 2018 à partir de 11 h à SEILH (31)
Le thème 2018 sera «Le Centenaire de l'Armistice 1918 - 2018»

2- Organisation

- « Les 2 rives de la Seilhoise » est une épreuve organisée par l'Association A35 «section courir à Seilh » avec le soutien des municipalités de Seilh et de Gagnac.
- Les épreuves pourront être modifiées, ajoutées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire.
- L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile d'exploitation.
- Le nombre maximal de participants est fixé à 110 équipes piéton/vtt et 80 randonneurs, ou au maximum 300 participants.

3- L'épreuve

- « Les 2 rives de la Seilhoise » est une épreuve nature à partager en famille ou entre amis.
- Le parcours d'environ 8,5 kms est entièrement balisé sur les sentiers seillois et gagnacais. 95% du parcours est sur sentiers.
- Les participants doivent répondre à des questions et effectuer un certain nombre d'épreuves tout le long du parcours.
- Les départs auront lieu à partir de 13H30 pour les randonneurs et à partir de 14H30 pour les équipes piéton/VTT. Les départs se feront par vague, dans l'ordre numérique des dossards avec des départs toutes les 2 ou 3 minutes. Les départs seront assurés par l'organisation.
- Lors de la remise des dossards, chaque participant doit effectuer une épreuve de scrabble pour permettre de départager les éventuels ex æquo.
- « Les 2 rives de la Seilhoise » c'est 2 formules au choix :

- 1- formule marche + questions ludiques
- 2- formule VTT + coureur + questions ludiques (équipe de 2 avec 1 vtt)

Chaque équipe est composée de 2 membres : l'un à pied, l'autre en VTT ou VTC. Les équipiers peuvent changer de rôle à tout moment sur le parcours. Les équipiers doivent rester groupés tout le long du parcours, c'est-à-dire à moins de 5 mètres.

4- Inscription

- L'inscription des équipes est effectuée avant le jour de l'épreuve.
- Fixée à 14 euros par équipe et 7 euros par randonneur jusqu'au 1^{er} septembre. 16 euros par équipe et 8 euros par randonneur après le 1^{er} septembre (chèque à l'ordre de A35).
- Chaque participant est considéré inscrit après paiement.
- L'âge minimum pour participer est de 7 ans. Toutefois, les enfants de moins de 7 ans peuvent être admis à accompagner leurs parents, sous leur seule responsabilité, et sans participer aux épreuves.
- Les concurrents mineurs sont tenus de présenter une autorisation parentale ; les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.
- l'inscription est sur la 4^{ème} page à adresser à :

A35 - Les 2 rives de la Seilhoise,
1 Place Roldals du Bourg
31840 SEILH.

- Aucune inscription par téléphone.

5- Les concurrents

- La remise des dossards aura lieu près du départ à partir de 11H00 place de l'église de Seilh
- Les concurrents devront porter les dossards fournis par l'organisation.
- Le port du casque est obligatoire pour le concurrent en VTT.

6- Le parcours

- Le point de départ et d'arrivée est devant la mairie de Seilh.
- Le parcours fait 8,5 kms environ, facile, boisé sur 70% et longeant la Garonne et l'Aussonnelle.
- Le parcours comporte un certain nombre de points animations qui doivent être passés obligatoirement en équipe.
- Le non passage à un point animation entraîne la disqualification de l'équipe.
- Les équipes doivent respecter la nature et le code de la route.
- L'organisation se réserve à tout moment le droit d'arrêter la progression des équipes pour raisons de sécurité.
- 2 ravitaillements sont prévus pour les participants porteurs de dossards : au milieu et à l'arrivée.

7- Points animations

- Le parcours est composé de points animations et de questions affichées et disposées tout le long du parcours.
- Les résultats obtenus lors des animations seront notés sur une carte de pointage et par les commissaires de la manifestation.
- La carte de pointage sera distribuée aux participants au départ et récupérée à l'arrivée

8- Classement

- Un classement est fait par rapport au nombre de points récoltés pendant l'épreuve. Aucun chronométrage n'est réalisé.
- Les points sont acquis en fonction des résultats aux épreuves ludiques et des réponses aux questions.
- Un bonus de 2 points (par équipe ou par marcheur) sera attribué aux participants costumés et notés au départ sur la carte de pointage.
- Un classement pour les randonneurs et un classement pour les coureurs /VTT.
- Les résultats définitifs ne seront communiqués qu'une fois la dernière équipe arrivée.
- Toute réclamation concernant la course ou le classement devra être formulée par écrit auprès des responsables dans la 1/2h suivant l'arrivée.

9- Causes de mise hors course

Cette liste n'est pas limitative. Toute transgression du présent règlement. Toute équipe surprise en dehors du parcours. Abandon

De nombreux lots.

Un cadeau offert à chaque participant



Parrain officiel 2018
LE COMPTOIR A SEILH

Une épreuve originale, familiale, ludique et sportive à SEILH

d'un équipier. Absence du casque VTT. Non-respect des règles de sécurité indiquées lors du briefing. Non-respect des consignes de propreté sur les lieux d'accueil et le parcours. L'utilisation du portable pour répondre aux questions.

10- Récompenses

Le thème 2018 : « Le Centenaire de l'Armistice 1918 - 2018 »

- ❖ En équipe de 2 (VTT+Coureur) ou marcheur
- ❖ De 7 à 99 ans
- ❖ Course sans aucun chrono (seuls les points comptent)
- ❖ Parcours en zone naturelle
- ❖ Participants déguisés

C'est grâce à eux :



les2rives2laseilhoise31@gmail.com

la-seilhoise.fr